

# → Prise de position concernant l'initiative sur les rentes

L'INITIATIVE SUR LES RENTES VISE À ASSAINIR STRUCTURELLEMENT L'AVS. ELLE EXIGE QUE L'ÂGE DE LA RETRAITE SOIT PORTÉ À 66 ANS D'ICI À 2032. ENSUITE, L'ÂGE DE LA RETRAITE SERA COUPLÉ À L'ESPÉRANCE DE VIE. ECONOMIESUISSE SOUTIENT L'INITIATIVE, CAR ELLE PERMET DE TENIR COMPTE DE L'ALLONGEMENT DE L'ESPÉRANCE DE VIE ET DE GARANTIR UN FINANCEMENT À LONG TERME POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS.

---

## L'initiative

- L'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) », lancée par les Jeunes Libéraux-Radicaux, vise un assainissement structurel durable de l'AVS. Pour ce faire, on ne saurait admettre un assainissement axé uniquement sur un relèvement des cotisations ou de la TVA.
- Le projet prévoit que l'âge de la retraite soit fixé à 66 ans pour les hommes et les femmes en Suisse d'ici à 2032. Puisqu'on vit plus longtemps, on doit aussi travailler plus longtemps.
- À partir de 2033, l'âge de la retraite serait lié à l'espérance de vie. C'est déjà le cas dans d'autres pays européens. On pourrait imaginer que l'âge de la retraite augmente d'un mois par an et qu'il soit de 67 ans et 7 mois en 2050. Cela va moins loin que d'autres pays européens et leurs réformes des retraites.
- L'objectif de l'initiative est de réformer et de dépolitiser l'ensemble du système afin de garantir durablement les rentes pour toutes les générations.

## L'AVS doit être réformée

Notre principale assurance sociale rencontre des difficultés croissantes. En raison de l'allongement de l'espérance de vie de la population et du rapport de plus en plus défavorable entre les retraités et les actifs, l'AVS connaît des lacunes de financement toujours plus importantes. Le départ à la retraite des baby-boomers va encore aggraver la situation. Non seulement le nombre de personnes arrivant à l'âge de la retraite n'aura jamais été aussi élevé, mais les prestations promises devront être versées sur une période nettement plus longue que prévu. Le rapport entre les actifs et les retraités se détériore massivement et vite.

La mise en œuvre de la réforme « AVS 21 » constitue un premier pas pour stabiliser l'AVS à court terme. Cependant, l'AVS doit être assainie en profondeur si nous souhaitons qu'elle reste une source de financement fiable pour les personnes âgées, également pour les générations futures. Le Parlement a donc décidé que le Conseil fédéral devait lancer la prochaine étape d'ici à fin 2026 au plus tard.

### Position de l'économie : OUI à l'initiative sur les rentes

- Au vu de l'évolution démographique, le besoin d'assainissement de l'AVS ne peut plus être occulté. Pour l'économie, il est clair que des mesures structurelles sont nécessaires pour garantir les rentes du premier pilier aux générations futures.
- Un relèvement modéré de l'âge de la retraite est plus supportable pour l'ensemble des générations qu'un financement additionnel de l'AVS par le biais d'une hausse des cotisations salariales ou de la TVA, qui se ferait surtout au détriment des jeunes générations et/ou des actifs.
- Avec un mécanisme automatique, on évite une période de latence due aux difficultés du processus de réforme car les conditions d'un relèvement de l'âge de la retraite sont connues.
- Presque tous les pays d'Europe occidentale sont en train de porter l'âge de la retraite à 67-68 ans d'ici à 2030 afin de garantir leur prévoyance vieillesse. Cela est désormais également nécessaire en Suisse.
- Relever l'âge de référence permet de faire d'une pierre deux coups : travailler plus longtemps permet d'accroître son épargne grâce aux revenus d'une activité professionnelle sur une plus longue période et de cotiser plus longtemps. On évite ainsi des hausses de cotisations et d'impôts. Cela implique aussi que les assurés toucheront une rente moins longtemps. Cela évitera de devoir baisser les rentes plus tard.

## CONTACT

### VINCENT SIMON

Responsable de projets Finances et fiscalité

[vincent.simon@economiesuisse.ch](mailto:vincent.simon@economiesuisse.ch)